

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**

Infos Ligue
**

Comment régler les
arbitres officiels

Procès- verbaux

Commissions
**

Organisation des
Championnats & Coupes
**

Football à Effectif Réduit
**

Statuts & Règlements
**

Futsal/Football Diversifié
**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL
**

Formation CFI
en 4 étapes
**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline
+

Sanctions



Egalement
consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

RESULTATS 25ème Edition Tournoi International U16

Classement FINAL :

01 - FRANCE
02 - ITALIE
03 - JAPON
04 - SUISSE



Meilleur Gardien de But :

M. JAYDEM Stucki, N°12 - SUISSE

Meilleure Attaque :

FRANCE

Meilleur Joueur :

M. TAKAKI Eito, N°9 - JAPON

Challenge du Fair-Play :

JAPON

RESULTATS DES MATCHS

MARDI 29 OCTOBRE 2024

Stade Didier Pironi – Av. Descartes à LIMEIL BREVANNES

14h00 = JAPON / ITALIE (0 – 1)

But = FUGAZZOLA Marcello, joueur n°9 -ITALIE

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult –Av. Maurice Berteaux au PLESSIS TRÉVISE

16h00 = FRANCE / SUISSE (5 – 1)

Buts = DOGANAY Kénan, joueur n°6 – France -2 buts & MUNONGO Believe, joueur n°8 – France
SOULET Maxence, joueur n°11 – France & DAGO Joshua, joueur n°20 - France



JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Complexe Sportif des Maisons Rouges – Rue du Clos Sainte Catherine à BRY SUR MARNE

14h00 = SUISSE / ITALIE (2/2 tab 4/5)

Buts = BRIGHT Ocran, joueur n°20 – Suisse & CAVKA Nico, joueur n°15 – Suisse
GJECI Délis, joueur n°21 – Italie & LANDI Jacopo, joueur n°23 - Italie

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult –Av. Maurice Berteaux au PLESSIS TRÉVISE

16h00 = FRANCE / JAPON (3 – 2)

Buts = BATOLA Chrit, joueur n°9 – France -2buts & AKPAKOUN Noé, joueur n°15-France
WADA Takeshi, joueur n°7 – Japon & TAKAKI Eito, joueur n°9 - Japon

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

Complexe Sportif « Léo Lagrange » Rue Auguste Delaune à BONNEUIL SUR MARNE

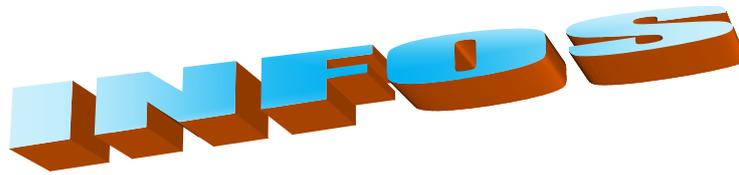
14h00 = JAPON / SUISSE (2 – 1)

Buts = TAKAKI Eito, joueur n°9 – Japon - 2buts & EZEMUOKUWE Chimeziekai, joueur n°2 – Japon
OGBODU Shedrach, joueur n°9 - Suisse

16h00 = FRANCE / ITALIE (1 – 1)

Buts = BATOLA Chrit, joueur n°9 – France & DIALLO Djibril, joueur n°6 -Italie

COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque **jeudi après-midi** : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Tirage 4^{ème} Tour Coupe Gambardella

Date	Equipes
10/11/2024	Villeparisis U.S.M. 21 - Creteil Lusitanos F. 21
10/11/2024	Red Star F.C 21 - Us Ivry Football 21
10/11/2024	Suresnes J.S. 21 - Fontenay Ss/Bois Us 21
10/11/2024	Villejuif U.S. 21 - Tremblay F.C. 21

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](#)

ATTESTATION D’AFFILIATION

[Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =](#)

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE
Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez



pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		

(Spécial Calendriers)

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google

Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

[Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :](#)

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

[Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » \(.....@lpiff.fr\)](#)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

[Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, prénom et fonction du signataire du mail](#)

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux

commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- ##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- ##### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

[20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025](#)

 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix

Contact :  06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux



Procès-verbal N°1
Réunion Restreinte du 5 Novembre 2024

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!! Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

N° 28267576 – AS ORLY / VILLENEUVE ABLON US - U16 D2.B – du 17/11/24 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club d'AS ORLY

La commission convoque pour sa réunion du Jeudi 21 Novembre 2024 à 18h15 :

- **Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**
 - **Pour le club de ORLY AS**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie
 - **Pour le club de VILLENEUVE ABLON US**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du District du Val de Marne de Football :

Article 8 = Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

- 1. invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
- 2. invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Match classé sensible

N° 29675680 – VAL DE FONTENAY AS / FC NOGENT U14 Brassage Poule H du 16/11/24 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club du FC NOGENT

La commission convoque pour sa réunion du Jeudi 21 Novembre 2024 à 18h45 :

- **Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**
 - **Pour le club de VAL DE FONTENAY AS**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie
 - **Pour le club de Nogent FC**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du District du Val de Marne de Football :

Article 8 = Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

- 1. invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
- 2. invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Match classé sensible



N° 29594765 – VILLENEUVE ACADEMIE / AS ORLY - U18 D3.A – du 01/12/24 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club d'AS ORLY

La commission **convoque pour sa réunion du Jeudi 21 Novembre 2024 à 19h15 :**

- **Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**
 - **Pour le club de VILLENEUVE ACADEMIE**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie
 - **Pour le club d' AS ORLY**
 - Le président
 - Le responsable sécurité du club
 - Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du District du Val de Marne de Football :

Article 8 = Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

-1. invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

-2. invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 21/11/2024 à 18h15



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2024 BUREAU

Présents : M. F. GALLONDE (PRESIDENT), MM. ABED, N. RIT.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 20h. L'ordre du jour est le suivant :

- Mails
- Promotion

MAILS

Mail de J.M. Diot qui annonce son arrêt dans l'arbitrage. La CDA le remercie pour les nombreuses années passées sur les terrains du Val De Marne.

La CDA tient à remercier Joel CARLIER pour les nombreuses années passées au sein de celle-ci. Joel reste tout de même Observateur en arbitrage pour les saisons à venir.

PROMOTION

Pour assurer le maintien des effectifs / désignations, M. F. DERRIEN est promu en AA1 pour la saison 2024/2025. Il sera régulièrement observé et classé en fin de saison avec l'ensemble des AA1.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
Fred GALLONDE



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 PRESENTIEL

Présents : MM. J. GALLONDE (PRESIDENT), MME H. DE SOUZA. MM.M. ABED, J. CORDON-MELO, B. ELHOR, N. RIT, Y. JABRI.

Assistent : MM. D. TURCK (PRESIDENT DISTRICT), L. GUILLARD (CRA), R. MILET(UNAF).

Excusés : MM. A. GONZALEZ, B. FOLTIER, P. SOREL, N SAADA.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h00. L'ordre du jour est le suivant :

- Mails
- UNAF
- Calendrier
- Questions diverses et tour de table

MAILS

Mail de Julio Vilela Dos Santos : Pris note

UNAF

A date, l'UNAF compte 70 adhérents.

Travail sur une convention avec le Procureur de la république.

CALENDRIER

Partage des actions sur le mois qui arrive :

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2024/2025 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Partage des actions sur le mois qui arrive :

- Rattrapage physique F11 le 3 octobre
- Test physique diversifié le 08 octobre
- Test physique et théorique Futsal le 1er octobre

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
Fred GALLONDE

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 PRESENTIEL

Présents : MM. J. GALLONDE (PRESIDENT), MM.M. ABED, B. ELHOR, A. GONZALEZ, P. SOREL.
Excusé(e)s : MME H. DE SOUZA MM, B. FOLTIER, N. RIT, Y. JABRI, J. CORDON-MELO, N. SAADA.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h00. L'ordre du jour est le suivant :

- Convocations
- Tests physiques
- Futsal
- Observations
- Questions diverses et tour de table

CONVOCATIONS

La CDA avait convoqué 2 arbitres suite à leurs absences. Ils seront notifiés personnellement de la décision.

TESTS PHYSIQUES

Rattrapage tests physiques :

- le 03 octobre : 31 personnes présentes sur 50 convoquées
- le 08 octobre : 13 personnes sur 16 convoquées

FUTSAL

Tests physiques : 11/12 validés. Rattrapage le 22 Octobre

Mail de M. M. ZOUAGHA qui décide d'arrêter l'arbitrage Futsal.
La CDA le remercie pour les services rendus.

OBSERVATIONS

31 observations réalisées (4 D1, 9 D2, 1 D3, 2 AAD, 15 JAD)

Rappel que le départ du trio arbitral en fin de match **DOIT** se faire **ensemble**.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance
Michel ABED

Le Président
Fred GALLONDE

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 5 Novembre 2024

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, CHAMPION, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –

28268689 - AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 du 17/11/2024

28268701 - AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 du 01/12/2024

510665 – CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A - Terrain suspendu –

28266735 – CHAMPIGNY FC / LIMEIL BREVANNES AJ le 17/11/2024

28266743 – CHAMPIGNY FC / CHEVILLYLARUE ELAN le 01/12/2024

28266753 – CHAMPIGNY FC / VILLIERS ENT.S. le 15/12/2024

Dérogation horaire annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Coupe VDM SENIORS

Coupe VDM SENIORS AMITIE

Coupe FOOT ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

28266597 – SUCY FC / CHEVILLY EL Anciens D2.B du 10/11/24

Courrier de Sucy FC du 05/11/24

Demande de changement d'horaire 10h00 au lieu de 09h30 (-1h).

La Commission valide. Prévenir vos adversaires.

Coupe Anciens VDM

29819117 - NEW TEAM VINCENNES / PHARE ZARZISSIEN Coupe VDM Anciens du 27/10/2024

Lecture de la feuille de match et courrier de New Team Vincennes du 31/10/24. – terrain non disponible.

La commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 15 décembre 2024.

29819124 - FC CHAMPIGNY 94 / FC VITRY 94 ACA. Coupe VDM Anciens du 27 /10/2024

Courriel de FC Vitry Académie du 30/10/24– Forfait avisé

FC Champigny qualifié pour la suite de la compétition.

CRITERIUM + 45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29671090 - FC CHAMPIGNY / AMICALE CLUB 94 + 55 ans poule B DU 27/10/2024

Accord des deux clubs – via Foot club du 04/11/24.

Accord de la commission, ce match se jouera le 12/01/2025.

29670321 - ES VILLIERS / FC SAINT MANDE +55 ans du 27/10/2024

Terrain indisponible.

Ce match est remis au 12 janvier.

CHAMPIONNATS FEMININS

SENIORS F D1 / U15 F / U13 F

Coupe FEMININES

Coupe FEMININES U15 à 8

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U20

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

29594739 - US VILLECRESNES / VILLENEUVE AFC U18 D3.A du 20/10/2024

Reprise du dossier.

Match non joué suite à problème de déplacement de l'équipe de Villeneuve AFC en raison d'une panne de leur minibus. Réception de l'attestation du garage ayant effectué le dépannage.

La commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 17 novembre 2024.

29676623 - FC ALFORTVILLE / FC THIAIS U18 D3.B du 03/11/2024

Courriel de FC Thiais – Match non joué, l'équipe de FC Alfortville étant absente à l'heure prévue de la rencontre – 14h sur le site Internet du District.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait du FC Alfortville.

Coupe VDM U18

29841970 - AC CRETEIL / FC BRY U16 D3.A du 27/10/2024

Lecture de la FM. Absence du FC Bry.

AC Créteil qualifié pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT U16

28268593 US RUNGIS / FC BOISSY U16 D3.A du 03/11/2024

Courriel de US Rungis du 04/11/24 – match non joué l'équipe de FC Boissy ne s'étant pas présentée.

La commission enregistre le 1er forfait à FC Boissy.

Coupe VDM U16

CHAMPIONNAT U15

29671657 - CHEVILLY LARUE ELAN / US IVRY FOOTBALL U15 D1 DU 09/11/2024

Courriel de Chevilly Larue du 05/11/24 (changement horaire à 16h00)

Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de US IVRY qui doit parvenir au District avant le 08/11 à 12h.

Coupe VDM U15

CHAMPIONNAT U14

29674120 – CRETEIL LUSITANOS F. US 26 / KREMLIN BICETRE CSA 22 BRASSAGE POULE B DU 09/11/2024

Cette rencontre se jouera à 15h (changement de moins d'une heure)

Accord de la commission. Prévenir vos adversaires.

Coupe du Val de Marne U14

29819408 - ORMESSON US 21 / SUCY FC 21 DU 02/11/2024

Courriel de Sucy du 03/11/24 Forfait non avisé de SUCY FC 21

ORMESSON US 21 qualifié pour la suite de la compétition.

29819403 – CHEVILLY LARUE ELAN 21 / US IVRY FOOTBALL 21 DU 02/11/2024

Courriel de Chevilly du 02/11/24 (Terrain fermé). Arrêté Municipal.

Match à jouer avant le 21/12/2024 (match de chpt le même jour), un jour en semaine. Vous mettre d'accord et avertir la Commission par écrit.

Coupe Amitié U14

29819441 – CHEVILLY LARUE ELAN 22 / VILLENEUVE AFC 22 DU 02/11/2024

Courriel de Chevilly du 02/11/24 (Terrain fermé). Arrêté Municipal.

Match remis au 27/11/2024 à 16h. Au cas où le terrain de Chevilly ne serait pas disponible, la rencontre sera inversée.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 04 novembre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : MOUSTAMID Abdou, LOPES Paulo, FETOUS Lakhdar

Assistent : M. TAFINNE Driss, FOPPIANI Jean-Jacques,

Absents excusés : Mmes RANSOU Virginie, NAZICAL Marie-Ange, URREGO Maritza, et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, DIAZ Frédéric, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joel.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

**LA COMMISSION RAPPELLE A TOUS LES CLUBS QUE LA F.M.I DOIT ETRE PREPAREE :
LA VEILLE DES RECONTRES SOUS PEINE DE SANCTIONS.**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- *Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :*

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (*Problèmes techniques uniquement*) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :

au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com. Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n° ...

Pour info : la Technique Monsieur...

U 11

Courrier de ATHLETIC CLUB CRETEIL du 04/11/2024

Pris note.

U 13

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 02/11/2024

Pris note.

Courrier de VILLIERS S/MARNE ENTS du 05/10/2024

Reprise du dossier :

Audition de :

MM. MADAD Mehdi et MALANDA David de BRY F.C.

M. SAID Anloui de VILLIERS S/MARNE ENT.S.

La Commission demande au club de VILLIERS S/MARNE ENT.S. :

Plus de rigueur dans l'organisation des rencontres à domicile (en particulier, vérifier les licences avant le début des matches).

La commission demande au club de BRY F.C. :

Plus de rigueur dans la gestion des joueurs et de leurs licences U13 et de donner les outils nécessaires à l'éducateur comme foot compagnon ainsi que d'envoyer l'éducateur en formation.

SAISON 2024 - 2025 : ANNEXE FINANCIERE (En VERT : la modification apportée pour cette annexe)	
U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 : Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9-U10/U11 : Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion Restreinte du 04/11/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 04 novembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

28352062 – CITOYEN DU MONDE 1 – MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 18/10/2024

Lecture de la FM.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Maisons Alfort FC.

FUTSAL D2

28385719 – RUNGIS US 2 - BOISSY UJ Futsal D2 du 01/11/24

Courrier du 28/10/24. (Fermeture des installations – jour férié)

La Commission reporte la rencontre au 20/12/2024.

28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 reporté au 02/11/2024 à 14h

Courriel du club de VITRY ASC en date du 30/10/2024 informant de la non-attribution du gymnase Gosnat le 02/11 et donc impossibilité de disputer la rencontre entre ses 2 équipes.

La commission vous demande de vous reporter au PV de la réunion du 14/10/2024 rappelé ci-dessous précisant clairement la mise à disposition du gymnase Gosnat pour les 2 rencontres par la municipalité de Vitry Sur Seine :

MAIRIE DE VITRY SUR SEINE – Courrier en date du 08 octobre

Matches concernés :

-VITRY ASC2-VITRY ASC1 Futsal D2 du 01/11/2024 (Halle Rabelais 20h30)

-VITRY 94 ACADEMIE-VITRY ASC3 Futsal D2 du 02/11/2024 (Gymnase Paul Éluard)

La Ville nous informe de 2 rencontres des 4 équipes de Vitry ASC sont programmées sur les installations de la commune un vendredi férié et le lendemain et compte tenu de la fermeture des installations un jour férié fériés la Municipalité propose de déplacer les 2 rencontres au 02/11/2024 au gymnase Gosnat 4 avenue du Colonel Fabien 94400 Vitry sur Seine aux horaires suivants : -28385717 VITRY 94 ACADEMIE-VITRY ASC3 Futsal D2 à 12h - 28385718 VITRY ASC2-VITRY ASC1 Futsal D2 à 14h La Commission entérine ses changements.

Avis aux clubs concernés.

Par ailleurs, comme le stipule le règlement, toute équipe qui reçoit doit vérifier la disponibilité de son installation au plus tard pour la dernière réunion de la commission précédent la rencontre et au plus tard 72 heures avant le match afin de permettre la prise de toutes les dispositions et surtout de les faire paraître pour informer tous les acteurs avant la rencontre.

Dans le cas qui nous importe, vous n'avez visiblement pas pris connaissance ni tenu compte des décisions de la commission alors que vous étiez directement concerné.

La commission rappelle :

-à toutes les équipes qu'il est impératif de bien prendre connaissance des divers PV qui paraissent dans le journal numérique le jeudi en milieu de journée en général

Dans un souci de quiétude en ce début de saison, la commission reprogrammera cette rencontre une dernière fois et incite le club de VITRY ASC d'utiliser systématiquement la FMI par tablette pour ses 3 équipes pour les rencontres à domicile.

La commission reporte la rencontre en objet au 20/12/2024.

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal a été effectué lors de la réunion de la Commission du 04/11/2024 par M. Georges GRESSIEN Président de la Commission :

A ce jour il y a 30 équipes engagées soit un tirage intégral pour 15 rencontres.

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16^e)	: du 13 au 19 janvier 2025
Tour n°2 (8^e)	: du 24 février au 02 mars 2025
Tour n°3 (1/4)	: du 24 au 30 mars 2025
Tour n°4 (1/2)	: du 23 au 27 avril 2025
Tour n°5 (Finale)	: du 27 au 30 avril 2025

Match N°1 : B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2	le 18/01/2025
Match N°2 : CHAMPIGNY CF 2 - B2M FUTSAL 1	le 18/01/2025
Match N°3 : CRETEIL FUTSAL US 2 – L'HAY LES ROSES AS 1	le 18/01/2025
Match N°4 : BOISSY UJ 1 – C'NOUES 1	le 18/01/2025
Match N°5 : KB FUTSAL 2 – VSG FUTSAL 1	le 19/01/2025
Match N°6 : ST MAURICE AJ 1 – CRETEIL FUTSAL US 1	le 18/01/2025
Match N°7 : VILLENEUVE ABLON US 1 - VITRY ASC 3	le 18/01/2025
Match N°8 : RUNGIS US 1 – VISION NOVA 1	le 17/01/2025
Match N°9 : CHAMPIGNY CF 2 - B2M FUTSAL 2	le 18/01/2025
Match N°10 : BOISSY FC 1 – CHEVILLY LARUE ELAN 1	le 18/01/2025
Match N°11 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 – MAISON ALFORT FC	le 17/01/2025
Match N°12 : VITRY ASC 1 - RUNGIS US 2	le 18/01/2025
Match N°13 : CITOYEN DU MONDE 1 – VSG FUTSAL 2	le 17/01/2025
Match N°14 : VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 2	le 18/01/2025
Match N°15 : VITRY CA 1 – C'NOUES 2	le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat programmées à ces dates.

MATCHS REMIS

28385717 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 - VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/11/2024 *décalé au 02/11/2024 à 12h*
28385718 - VITRY ASC 2-VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 *reporté au 02/11/2024 à 14h*
28385683 - B2M FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 Futsal D2 du 09/11/2024 *reporté au 10/11/2024*
28352061 – RUNGIS US 1 - VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 04/10/2024 reporté au 18/10/2024 *reporté au 15/11/2024*
28385713 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 - BOISSY FC 1 Futsal D2 du 04/10/24 *reporté au 15/11/2024*
28385710 - VILLENEUVE ABLON US - RUNGIS US 2 Futsal D2 du 05/10/2024 *reporté au 16/11/2024*
28385723 – KB FUTSAL 2 - B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 27/10/2024 *reporté au 17/11/2024*
28385694 - B2M FUTSAL 3 – VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 *reporté au 08/12/2024*
28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 *reporté au 21/12/2024*
28385672 - B2M FUTSAL 3 – VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 *reporté au 21/12/2024*

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1er Appel de Feuille de Match :

28385673 – VITRY ASC 2 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 12/10/2024
28385725 – VITRY ASC 3 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 26/10/2024
28352022 – MAISONS ALFORT FC /RUNGIS US Futsal D1 du 28/10/24

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 07 novembre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de matchs manquante :

Anciens D4 :

29595070 : Eléphant Cot d'Ivoire / Limeil Brévannes AJ du 27.10.204

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 20/10/2024)

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D3.B Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
FUTSAL D1 B2m Futsal 2 Vsg Futsal 2	12/10/2024 14/10/2024		
FUTSAL D2 B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1 Vitry Asc 2	04/10/2024 05/10/2024 11/10/2024		
SENIORS D4 St Mandé Fc 2 Caudacienne Es 2 Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3 As Zenaga 2	06/10/2024 06/10/2024 13/10/2024 13/10/2024 20/10/2024		
U18 D2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
U16 D1 Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2 Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3 Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024 06/10/2024		

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

ABONNEMENT 2024-2025

N2

NATIONAL 2
FFF



TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiants - de 16ans	45 €	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80 €	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Solo Étudiants CE Femmes et - de 16 ans

INFORMATIONS ABONNÉ

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal et Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Formulaire à renvoyer avec le règlement + pièce d'identité par
voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

Vivre Ensemble Notre Passion

FOOTBALL

EN NOVEMBRE AU STADE DUVAUCHELLE



**CRÉTEIL
FLEURY**



**SAMEDI 02/11
18H00**

**ENTRÉE
GRATUITE**



**CRÉTEIL
BALAGNE**



**SAMEDI 16/11
18H00**



**CRÉTEIL
FC 93 BOBIGNY**



**SAMEDI 23/11
18H00**

COLLECTE SECOURS POPULAIRE



**BILLETTERIE
SUR USCL.FR**



VENEZ ENCOURAGER

LE CLUB DE VOTRE VILLE !

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus
Inclus

Tampon et signature